

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 188

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 13

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 75.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'un renvoi à un décret en Conseil d'État pour déterminer les modalités de mise à disposition de la synthèse du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle dans la mesure où celles-ci sont déjà prévues à l'article 14, plus précisément au 2° de l'article L. 2242-8, à l'alinéa 27 de cet article.